

Partie pratique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tait de publier cette longue et remarquable étude qu'en la morcelant par articles, nous avons cru devoir en gratifier la *Revue catholique*, à laquelle la plupart des instituteurs sont abonnés (elle ne leur coûte que 4 fr.), et qui veut bien faire un tirage à part de ce travail. Cet ouvrage sera accordé à nos abonnés à des conditions tout à fait exceptionnelles.

PARTIE PRATIQUE.

Systeme métrique.

Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ignorent pas que le système des poids et mesures suisses de 1851 doit faire place, dans un avenir plus ou moins éloigné, au système métrique. Il serait superflu de discuter les avantages de ce dernier système, alors que nos Chambres fédérales, après de longues études, ont décrété qu'il serait, sous peu, rendu obligatoire et qu'en attendant, l'usage en serait toléré dans les transactions officielles. De plus elles ont engagé les cantons à en favoriser l'emploi; aussi est-il d'un fréquent usage dans notre canton.

Nos écoles secondaires et supérieures l'enseignent depuis nombre d'années avec fruit; il en est de même de la plupart de nos écoles primaires et cours du soir. Mais il manque une chose pour que cet enseignement se généralise : c'est un manuel approprié à nos écoles populaires. Il est vrai que nous possédons plusieurs bons traités sur la matière, entre autres celui de M. Pasche, publié à Lausanne en 1865, mais ils conviennent plutôt pour l'usage des maîtres que pour celui des élèves. La France peut nous fournir de bons livres pour l'enfance sur ce sujet, mais leurs auteurs n'ont eu en vue que leur pays où ce système est obligatoire depuis plus de trente ans, tandis que nous, nous sommes dans un moment de transition. C'est pourquoi nous nous permettons d'offrir à nos collègues un travail qui leur sera, nous l'espérons, de quelque utilité pratique pour leur enseignement.

Nous prions les membres du corps enseignant primaire qui feraient usage de notre travail de multiplier les exercices oraux sur cette matière et d'avoir constamment un pied et un mètre sous la main pendant les exercices de calcul mental. Il serait aussi à

désirer que chaque école possédât une collection des poids et mesures suisses et métriques, afin de mieux faire comprendre les rapports qui existent entre les deux systèmes.

—
INTRODUCTION.

Le système métrique ou décimal est l'ensemble des poids et des mesures qui ont le *mètre* pour base.

Le *mètre* est la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre.

Le système métrique est appelé décimal parce que ses *multiples* vont en augmentant et ses *sous-multiples* en diminuant de dix en dix.

Pour exprimer la multiplication des unités métriques, suivant l'ordre décimal, on place, avant le nom de l'unité, les mots suivants, qu'on appelle multiples décimaux :

DÉCA,	qui signifie	10
HECTO	»	100
KILO	»	1000
MYRIA	»	10000

Pour exprimer les subdivisions des unités métriques, suivant l'ordre décimal, on place, avant le nom de l'unité, les mots suivants, qu'on appelle sous-multiples décimaux :

DÉCI,	qui signifie	10^{m^e} (0,1.)
CENTI,	»	100^{m^e} (0,01.)
MILLI,	»	1000^{m^e} (0,001.)

§ 1.

MESURES LINÉAIRES OU DE LONGUEUR.

On appelle mesures linéaires ou de longueur celles dont on se sert pour mesurer l'étendue considérée comme ligne, telles que la longueur d'une pièce d'étoffe, la largeur d'un chemin, la hauteur d'un bâtiment, l'épaisseur d'un mur, d'une planche, etc., etc.

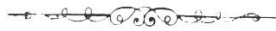
L'unité des mesures de longueur est le *mètre*; cependant, lorsqu'il s'agit d'une route, d'une voie ferrée, on prend le kilomètre pour unité.

—

Exercices.

1. Qu'est-ce qu'un décamètre ? (*C'est la longueur de dix mètres.*)
2. Qu'est-ce qu'un hectomètre ? un kilomètre ? un myriamètre ?
3. Combien de décamètres dans un hectomètre ? dans un kilomètre ? dans un myriamètre ?
4. Combien d'hectomètres dans un kilomètre ? dans un myriamètre ?
5. Combien de kilomètres dans un myriamètre ?
6. Combien 8 hectomètres 3 décamètres font-ils de mètres ?
7. Combien 5 kilomètres 7 décamètres font-ils de mètres ?
8. Combien 3 myriamètres font-ils de mètres ?
9. Combien 7 kilomètres font-ils de mètres ?
10. Combien 2 myriamètres 4 hectomètres font-ils de mètres ?
11. Combien 9 décamètres font-ils de mètres ?
12. Combien 9 kilomètres 6 hectomètres font-ils de mètres ?
13. Combien de décamètres dans 740 mètres ?
14. Combien d'hectomètres dans 800 mètres ? dans 740 mètres ?
15. Combien de kilomètres dans 6000 mètres ? dans 4600 mètres ? dans 5560 mètres ? dans 9999 mètres ?
16. Combien de myriamètres dans 30,000 mètres.
17. J'ai parcouru une distance de 600 mètres, indiquez combien j'ai parcouru d'hectomètres ?
18. Une route a 4000 mètres, indiquez-en la longueur en kilomètres ?
19. D'une maison d'école à l'église, il y a 7 hectomètres, indiquez cette distance en décamètres, en mètres.
20. Le chemin de fer Bulle-Romont mesure 19 kilomètres, indiquez-en la longueur en hectomètres, en décamètres, en mètres.
21. Un enfant demeure à 6 hectomètres de la maison d'école, quel trajet parcourt-il par jour pour aller 2 fois à l'école ?
22. La cour de l'école a un hectomètre de tour, si elle en avait 12 fois plus, combien aurait-elle ?
23. Combien de mètres dans 60 décimètres ? dans 76 décimètres ?
24. Combien de mètres dans 240 décimètres ? dans 364 décimètres ?
25. Combien de décimètres dans 4 mètres ? dans 12 mètres ?
26. Combien de décimètres dans 5 mètres 3 décimètres ?

27. Combien de mètres dans 800 centimètres ? 540 centimètres ?
28. Combien de mètres dans 777 centimètres ? dans 964 centimètres ?
29. Combien de décimètres dans 660 centimètres ? dans 888 centimètres ?
30. Combien de décimètres dans 84 centimètres ? dans 245 centimètres ?
31. Combien de centimètres dans 5 mètres ? dans 6 mètres 2 décimètres ?
32. Combien de décimètres dans 2 décamètres 3 mètres ?
33. Combien de millimètres dans 4 centimètres ? dans 3 décimètres ?
34. Combien de millimètres dans 6 décimètres 5 centimètres ?
35. Combien de millimètres dans 2 mètres 8 centimètres ?
36. Combien de mètres dans 7000 millimètres ? 8765 millimètres ?
37. Quelle est la longueur du tableau noir ? sa largeur ?
38. Quelle est la longueur, puis la largeur de la classe ?
39. Quelle est la longueur, la largeur, l'épaisseur de ce livre ?
40. Quelle est en millimètres la hauteur de votre encrier ?



CORRESPONDANCE.

*Aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation
et d'instruction populaire.*

Messieurs,

Aujourd'hui que par l'adhésion libre et spontanée de ses membres, l'association fribourgeoise des instituteurs est définitivement constituée, nous croyons le moment venu de nous occuper de son organisation intérieure.

Faisant application des art. 2, 6 et 7 des statuts, nous prions les membres de notre association de bien vouloir s'occuper sans retard du choix des *questions* qu'ils désirent voir traiter dans la prochaine assemblée générale.

A cet effet, ils voudront bien se réunir le plus tôt possible en conférences pour s'occuper de ce choix et pour transmettre sans retard au soussigné le résultat de leurs délibérations.

A cette occasion et en application de l'art. 6, il est spécialement recommandé à chaque section, ou conférence, de nous désigner